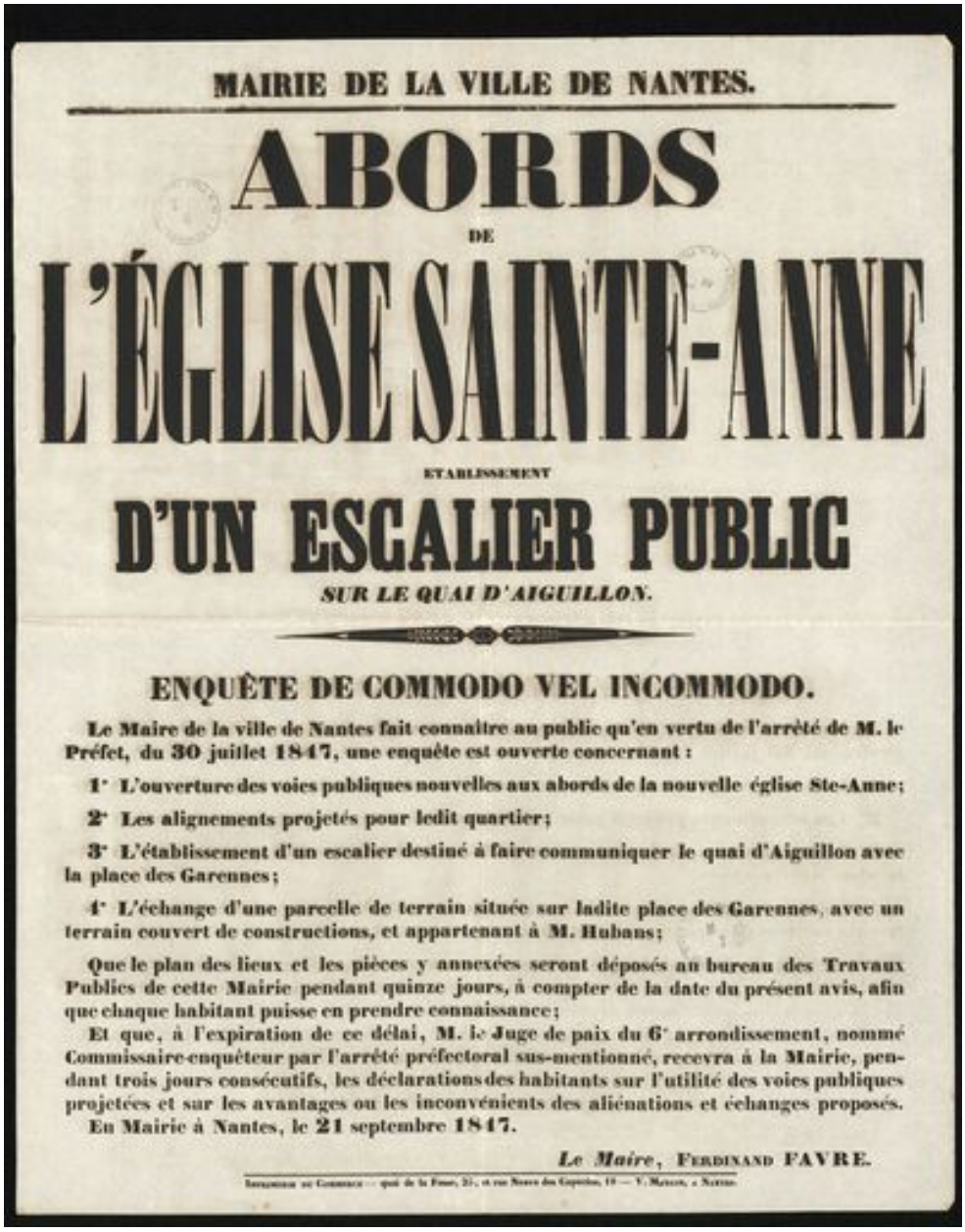

MAIRIE DE LA VILLE DE NANTES.

ABORDS
DE
L'ÉGLISE SAINTE-ANNE
ETABLISSEMENT
D'UN ESCALIER PUBLIC
SUR LE QUAI D'AIGUILLON.

ENQUÊTE DE COMMODO VEL INCOMMODO.

Le Maire de la ville de Nantes fait connaître au public qu'en vertu de l'arrêté de M. le Préfet, du 30 juillet 1847, une enquête est ouverte concernant :

1° L'ouverture des voies publiques nouvelles aux abords de la nouvelle église Ste-Anne;

2° Les alignements projetés pour ledit quartier;

3° L'établissement d'un escalier destiné à faire communiquer le quai d'Aiguillon avec la place des Garennes;

4° L'échange d'une parcelle de terrain située sur ladite place des Garennes, avec un terrain couvert de constructions, et appartenant à M. Hubans;

Que le plan des lieux et les pièces y annexées seront déposés au bureau des Travaux Publics de cette Mairie pendant quinze jours, à compter de la date du présent avis, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance;

Et que, à l'expiration de ce délai, M. le Juge de paix du 6e arrondissement, nommé Commissaire-enquêteur par l'arrêté préfectoral sus-mentionné, recevra à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, les déclarations des habitants sur l'utilité des voies publiques projetées et sur les avantages ou les inconvénients des aliénations et échanges proposés.

En Mairie à Nantes, le 21 septembre 1847.

Le Maire, FERDINAND FAVRE.

Imprimerie du Commerce — quai de la Fosse, 21, et rue Neuve des Capucins, 19 — V. Mazeau, à Nantes.

Affiche de l'enquête publique relative à la construction de l'escalier Sainte-Anne, 1847.

Référence du document reproduit :

- Affiche. (Archives municipales de Nantes, 2 M 20).

IVR52_20134401194NUC
Auteur de l'illustration : Patrick (reproduction) Jean
(c) Archives municipales de Nantes
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation